



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 OCTOBRE 2016

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, A.VALOT, D.ARMENGAUD, G.ELGART, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, M.LORDON, JD BONNOME, G.MOSCHETTI, C. DUFOUR, S.PUYO, N.DAUGA, J.DUBOURDIEU, M.DUBROCA, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (procuration à G.MOSCHETTI), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), I.OXOBY-PAGNAN (pouvoir à MA THEBAUD), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN)

Secrétaire de séance : JD BONNOME

ORDRE DU JOUR :

- . Pouvoirs
- . Désignation du secrétaire de séance
- . Présentation du :
 - 1- rapport annuel 2015 sur la qualité et le prix du SIAEP en présence de Laure BAUD et Xavier CHIRLE,
 - 2- rapport annuel 2015 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets
 - 3- rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
 - 4- rapport d'activités 2015 du SDEPA
 - 5- bilan d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal pour le Soutien à la Culture Basque
- . Informations de Monsieur le Maire
- . Informations des Adjointes
- . Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 juillet 2016

ORDRE DU JOUR

Intercommunalité

01. Avis sur l'adhésion de Tarnos à l'ACBA

Finances

02. ACBA – Fonds de concours aux Communes membres au titre des investissements 2016 – Acceptation du fonds de concours – Autorisation accordée à Monsieur le Maire de signer la convention financière avec le Président de l'ACBA
03. Décision modificative n° 1

Ressources Humaines

04. Modification du tableau des emplois
05. Convention entre la Commune de Boucau et le Centre de Gestion précisant le champ et les modalités d'intervention respectifs sur l'ensemble des dossiers rattachés à la CNRACL

Culture

06. Scène Nationale – conclusion d'un avenant à la convention entre la Ville et la Scène Nationale – Approbation et autorisation accordée à Monsieur le Maire de la signer

07. Scène Nationale – versement d'une subvention complémentaire de 900 € au titre d'une participation financière au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une charte de coopération culturelle dans le cadre d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)

Développement durable

08. Travaux vélocyclette sur une portion de la rue Raoul Bramarie – Approbation du plan de financement

09. Adhésion à un groupement de commande pour le lancement d'une démarche expérimentale de déploiement de vélos à hydrogène. Autorisation accordée à Monsieur le Maire de signer la convention de groupement de commandes

10. Conseil en énergie partagé entre la Commune et le Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA)

Habitat

11. Convention relative au dispositif contrôle décence – Autorisation accordée à Monsieur le Maire de la signer avec la Directrice de la CAF et le Président de l'ACBA

Affaires foncières

12. Conclusion d'une convention de portage financier avec l'EPFL secteur Sémard sur les parcelles AO 285 et 1/6^{ème} de 234 et 283 (Consorts Lartigue) – Autorisation accordée à Monsieur le Maire de signer ladite convention

13. Dispense de purge des hypothèques – Parcelle BB 85, rue Etienne Landaboure n° 18

14. Convention avec la Société Free pour l'installation d'équipements techniques sur un terrain appartenant à la Commune cadastré AN n° 25

15. Enfouissement du réseau électrique aérien – rue Joseph Saint André – Signature d'une convention pour réseau de distribution et/ou branchements individuels sur murs ou façades avec la Présidente du SDEPA

. Questions diverses

Monsieur le Maire annonce que plusieurs rapports d'activités ont été adressés à l'ensemble des conseillers municipaux.

Seule, la présentation du rapport annuel 2015 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable va se dérouler en présence de Madame Laure BAUD et de Monsieur Xavier CHIRLE.

Après la présentation de ce compte-rendu, des interventions ont lieu :

Monsieur Jean-Pierre CRESPO rappelle que tout citoyen doit avoir accès à l'eau à des conditions économiques acceptables. La gestion du SIAEP permet d'avoir une approche très sociale de la distribution de l'eau potable. Il avait fait part l'an dernier de remarques concernant les coupures d'eau qu'il jugeait inacceptable, il note avec satisfaction que ce procédé n'est, aujourd'hui, plus d'actualité. Il faut néanmoins trouver des solutions et faire la différence entre les mauvais payeurs et ceux qui rencontrent des difficultés pour payer.

Il note que le rendement est satisfaisant ainsi que la qualité de l'eau.

Il remercie Madame BAUD et Monsieur CHIRLE et les félicite pour leur travail.

Monsieur Christophe MARTIN note la diminution des pertes, sujet abordé chaque année. Il se réjouit que cette question assez complexe soit travaillée apportant ainsi un résultat satisfaisant.

Il se questionne concernant l'évolution des consommations.

En effet, il constate que l'évolution du nombre d'abonnés n'a pas la même courbe que celle des volumes d'eau distribués. On pourrait donc imaginer qu'au vu de l'augmentation du nombre d'abonnés, il y ait aussi une augmentation des volumes, ce qui n'est pas le cas. Peut-on en déduire une pratique vertueuse visant à économiser de l'eau ?

Madame Laure BAUD répond qu'il existe plusieurs phénomènes.

Effectivement, la prise de conscience de l'utilisateur existe.

Il est à noter également l'amélioration des appareils électro-ménagers qui permet une économie d'eau.

De plus, un travail de détection des fuites est réalisé ce qui a également une influence.

En outre, chaque année, est effectué un changement des compteurs généraux dans les immeubles en compteurs divisionnaires, ce qui contribue à ce résultat.

La baisse de la consommation est nationale, sur notre territoire, elle stagne.

Monsieur Patrick ACEDO précise que la CPAM prend en charge les factures d'eau, d'électricité, de gaz pour les personnes en maladie rencontrant des difficultés.

Monsieur le Maire félicite Madame Laure BAUD et Monsieur Xavier CHIRLE pour leur travail et les remercie vivement.

Monsieur le Maire indique que le rapport du SMUN, désormais Syndicat l'eau d'ici, est à disposition des élus à la mairie. Il vient d'arriver.

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le Maire annonce les décès de Madame Pauline DUCOURNAU, Madame Henriette DUPRE, Mme Jeannine PERLANT, Mr Jean PAILLAUGUE et Monsieur Bernard LARREDE, figures Boucalaises.

Concernant les compteurs Linky, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande du Préfet de retirer la motion prise lors de la dernière séance. Il confirme que, malgré les arguments avancés, il maintient les termes de cette motion. Un courrier a été fait en ce sens au Préfet et à Enedis.

Monsieur le Maire annonce qu'il a décidé d'armer la Police Municipale. Ce sujet a été largement débattu en réunion de travail. Il précise que cette décision a été extrêmement difficile à prendre étant donné la dimension humaine qu'elle implique. Il indique que les policiers municipaux en sont demandeurs. Ce sujet a été évoqué longuement suite à la série d'attentats qui a eu lieu sur le territoire français ces derniers mois. Les personnes en uniforme sont davantage prises pour cible que le citoyen ordinaire. Les policiers municipaux sont exposés car ils se doivent d'assurer la sécurité des individus.

De plus, il estime que les administrés seront rassurés par ce port d'armes.

Par ailleurs, il fait état de sa rencontre, en présence de Monsieur Louis DARRIBEROUGE, avec la Directrice de la Sécurité Publique qui a émis de fortes recommandations en ce sens.

Les agents concernés vont bénéficier d'une formation et d'entraînements au tir. De plus, les armes resteront en mairie dans un coffre-fort. Elles ne seront portées uniquement dans le cadre des fonctions des agents concernés.

Monsieur Christophe MARTIN indique que ce n'est pas une surprise puisqu'effectivement, ce sujet a été évoqué lors de deux réunions de travail du Conseil Municipal. L'affaire est lourde et la décision n'est pas simple à prendre.

C'est dans un contexte sécuritaire ambiant que Monsieur le Maire de Boucau a décidé d'armer la Police Municipale. Même si cette décision relève du pouvoir régalién du Maire, elle ne manque pas de susciter de réelles interrogations pour ne pas dire de véritables inquiétudes.

Tout d'abord, il pense qu'armer la Police Municipale, c'est défendre des valeurs qui n'appartiennent pas à la Ville de Boucau, des valeurs qui ne sont pas des valeurs de gauche.

Boucau, a démontré au fil de son histoire sa capacité d'accueil des communautés venues d'ailleurs. Boucau a su démontrer sa capacité à les intégrer. Boucau, par son tissu associatif très développé, cultive et entretient le lien social et le bien vivre ensemble.

Alors, il entend que le contexte a changé mais il y a d'autres façons de répondre. Il préfère en effet, les actions de terrain, le travail de prévention, les manifestations pacifistes.

Est-ce que les attentats ont été évités à Paris ou à Nice alors qu'il s'agit de Villes surveillées, sécurisées où les policiers municipaux sont armés ? Non.

Qui est insensible aux attentats passés ? Personne.

Chacun est aujourd'hui une cible potentielle.

Est-ce qu'au regard du contexte National, une mesure extraordinaire concernant l'armement de la Police Municipale doit être prise dans la Commune ?

De quoi parle-t-on précisément ? Pas d'un escadron de gendarmerie, ni d'une patrouille de 10 hommes. A Boucau, il y a deux policiers municipaux qui travaillent pendant les heures de bureaux (sauf lors des manifestations).

Comment peut-on croire qu'en les armant, il sera évité tout acte de malveillance aux seuls motifs qu'ils détiennent une arme.

Sur quoi base-t-on précisément l'analyse ?

Monsieur Christophe MARTIN sollicite Monsieur le Maire pour obtenir l'évolution des dépôts de plaintes et des actes délictueux recensés au cours des 5 dernières années sur Boucau afin de vérifier la dégradation très significative de la situation justifiant une telle décision.

Il est très perplexe quant à une réelle efficacité et à la pertinence d'une telle mesure.

Que sont des pistolets face à un camion, face à des bombes, face à des kalachnikovs maniés par des personnes déterminées ?

Cette pseudo-force de dissuasion n'en est pas une. Seules les forces de Gendarmerie ou de Police Nationale, armées en conséquence, entraînées à faire face aux situations les plus extrêmes et dont c'est la mission première, sont en capacité d'intervenir efficacement.

La Police Municipale est et doit rester une police de proximité, ouverte, prompte au dialogue, capable d'agir sur la prévention des délits et la surveillance des espaces publics.

Ainsi que le précise la loi n° 99-291 du 15 avril 1999, les missions de la Police Municipale doivent rester des missions de police administrative et de police judiciaire.

On parle de la crainte d'agression des policiers et personne ne le souhaite évidemment mais on sait que plus on monte dans l'armement plus la réplique, en face, risque d'être proportionnée.

C'est une escalade, une surenchère et les élus ont la responsabilité de l'éviter.

De plus, les diverses formations, même à l'échelle de la Ville de Boucau ne seront pas sans conséquence. Il préconise l'engagement des budgets dans cette course effrénée vers le tout sécuritaire sur la prévention, l'accompagnement aux familles en difficulté, dans la jeunesse, dans les formations et l'accompagnement vers le premier emploi.

C'est le quotidien de tout le monde, c'est la vie de chaque citoyen qui peut souffrir des dérives que cela peut engendrer car si on est tous d'accord pour protéger les deux policiers municipaux, personne ne souhaite porter le fardeau d'avoir un administré ou tout autre personne touché par une balle fatale.

Monsieur Christophe MARTIN ajoute que la banalisation des armes à feu n'est pas l'aspiration de son groupe, elle doit être une crainte.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a indiqué avoir engagé une réflexion sur l'éventuelle mise en place de vigilance citoyenne dans les quartiers.

Lorsqu'il parle de dérive sécuritaire, cela en est une. Y aurait-il des patrouilles de nuit, faudrait-il surveiller la vie privée de ses voisins, aura-t-on plus de chances d'intriguer les voisins selon que l'on aura les cheveux longs ou que l'on rentre tard à la maison ?

Non, non et non, il s'agit d'atteintes aux libertés individuelles fondamentales et d'atteintes au respect du droit.

Sur tous ces sujets, il faut laisser faire les professionnels : les forces de Police Nationale et de Gendarmerie dont c'est le métier et qui sont dotés de moyens proportionnés, sont les plus adaptés pour défendre et protéger la population Boucalaise.

C'est la raison pour laquelle, il demande à Monsieur le Maire de retirer les projets d'armement de la Police Municipale de Boucau et de mise en place des comités de voisins vigilants.

Monsieur le Maire répond à Monsieur Christophe MARTIN qu'il fait référence dans son texte à des valeurs de la gauche. Il lui rappelle qu'en tant que Maire, il est là pour garantir la sécurité de tous les Boucalais qu'ils soient de droite ou de gauche. Il n'est pas contre la mise en place de moyens de prévention mais il faut être réactif lors d'évènements graves sachant que la Ville de Boucau n'a pas de Gendarmerie.

La sécurité, c'est comme la santé, elle n'a pas de prix.

Prendre une balle, ça n'arrive pas qu'à Paris ou à Nice.

Il souligne que pour la foire nocturne, la Ville de Boucau aurait pu bénéficier de l'aide de la Police Municipale Bayonnaise ce qui n'a malheureusement pas pu se faire car celle de Boucau n'est pas armée.

Monsieur le Maire rappelle les préconisations faites par le Préfet en matière d'adaptation de la posture Vigipirate notamment dans les lieux de forts rassemblements. Il est également souligné aux Maires qu'un rappel à la vigilance doit être fait au personnel en uniforme qui est susceptible d'être ciblé par des actes violents d'individus radicalisés.

Monsieur le Maire pense qu'il faut être réactif sur le terrain et considère que l'armement est l'un des éléments de réponse. Le malheur n'arrive pas que chez les autres.

En ce qui concerne la vigilance de quartiers, Monsieur le Maire précise qu'il n'a jamais dit que cette mesure serait mise en place sur la Commune. Il reconnaît l'avoir évoquée suite à sa rencontre avec la Directrice de la Sécurité Publique car sur la Commune d'Anglet, elle a été instaurée vu l'augmentation du nombre de cambriolages.

Pour en finir avec l'armement de la Police Municipale, Monsieur le Maire dit qu'il a le devoir de prendre des dispositions pour assurer la sécurité des Boucalais. Il ne souhaite pas être traité de laxiste.

Monsieur Louis DARRIBEROUGE rappelle à Monsieur Christophe MARTIN que l'armement des policiers municipaux est une recommandation préconisée par le Président de la République. Il en déduit donc que Monsieur HOLLANDE n'a pas des valeurs de gauche.

Il rappelle que la surveillance des quartiers a bien été évoquée par la Directrice de la sécurité publique mais aucune discussion n'a eu lieu sur le sujet.

Monsieur Christophe MARTIN souligne que Boucau a une histoire et que ses habitants sont habitués à vivre ensemble. La surveillance se passe en bonne intelligence et il faut la cultiver. Chacun est solidaire de son voisin et du bien vivre ensemble. Avec la dérive sécuritaire, favoriser l'individualisme serait un danger.

Par ailleurs, il demande à Monsieur le Maire de lui faire état des statistiques relatives à la délinquance sur les 5 dernières années, ce qui pourrait être un éclairage pour les élus.

Monsieur le Maire répond qu'aujourd'hui, il gère l'actualité malgré l'histoire et la tradition Boucalaise. Les chiffres de 5 ans en arrière ne viendraient pas éclairer quoi que ce soit.

Monsieur Gilles LASSABE rappelle que la Ville de Boucau est enfermée entre Tarnos qui possède une Gendarmerie et Bayonne qui a une Police Nationale et une Police Municipale armées. En cette période où l'augmentation de la violence est réelle, il est certain que les Boucalais sont plus exposés. Il dit à Monsieur Christophe MARTIN qu'il tient à sa disposition les statistiques relatives aux actes de violence, en tant que Vice-Président de l'association citoyenne du pays basque pour la justice, s'il le souhaite.

Monsieur Jean Pierre CRESPO dit que lors d'une réunion de travail du Conseil Municipal, le 26 septembre, Monsieur le Maire a annoncé avoir pris la décision d'armer la Police Municipale et réfléchir à constituer un dispositif de vigilance citoyenne imitant en cela le Maire d'Anglet qui l'a déjà mis en place.

Madame Francine DUPLASSO dit à l'assemblée qu'il faut savoir écouter lors des réunions. En effet, Monsieur le Maire n'a jamais dit que le dispositif concernant la vigilance des quartiers allait être instauré à Boucau. Il a fait uniquement référence à un article sur Sud-Ouest indiquant que cette mesure avait été mise en place à Anglet et a fait part de son entrevue avec la Commissaire

Monsieur Jean Pierre CRESPO reprend et dit que sa première remarque revient sur la forme puisque il s'est rendu compte ce jour-là que mêmes les plus proches collaborateurs de Monsieur le Maire découvraient l'information en même temps que les élus de l'opposition.

On est loin des promesses le soir de l'élection de Monsieur le Maire lorsqu'il déclarait aux Boucalais depuis la tribune de la Salle Paul Vaillant Couturier qu'ils seraient consultés avant toute prise de décisions importantes les concernant.

S'agissant tout d'abord de l'armement de la Police Municipale, le seul argument majeur avancé c'est qu'ils pourraient être pris pour cible sans moyen de se défendre ce qui est quand même un peu léger comme prétexte.

Les derniers événements de triste mémoire, démontrent bien que non seulement les armes que portent les policiers ne les mettent pas à l'abri mais au contraire ils peuvent en faire des cibles potentielles. Il rappelle que Monsieur LASSABE avait, en outre, lors d'une précédente réunion mis en garde sur le fait, statistiques à l'appui, que ces armes présentaient aussi un facteur de risque pour les policiers municipaux eux-mêmes en leur offrant la possibilité de tentatives de suicide.

Par ailleurs, son équipe pense que les missions de sécurité publique ne doivent pas être confiées à la Police Municipale mais à la Police Nationale ou à la Gendarmerie, dont les effectifs sont autrement mieux formés et préparés pour ce genre d'interventions. A ce sujet, on doit bien-sûr regretter le départ de la Gendarmerie de Boucau, sur décision de Madame ALLIOT-MARIE, malgré une pétition qui a rassemblé en quelques jours plus de 3000 signatures pour installer un poste de Police qui a connu une vie éphémère puisqu'il fermera ses portes quelques mois après son ouverture par manque d'effectifs.

Merci au passage à Monsieur Sarkozy qui, rappelons-le a supprimé durant cette période 12 500 postes de policiers, qui font bien défaut encore aujourd'hui.

Cette annonce est donc en rupture avec ce qui a toujours été la position de notre Collectivité sur le sujet.

Au demeurant, Monsieur Jean Pierre CRESPO dit qu'il n'a pas une vision angélique de ce qui touche à la sécurité publique et il est parfaitement conscient qu'il faut faire évoluer et adapter les politiques publiques pour assurer la protection et la sécurité des populations.

Pour autant, son groupe reste fermement opposé à l'armement de la Police Municipale. Ne serait-il pas plus opportun de donner davantage de moyens à la Police Nationale afin qu'elle soit plus près des populations en matière d'ilotage à l'échelle des quartiers par exemple ?

Enfin, il pense qu'il faut aussi se poser les bonnes questions au sein de cette société, apporter les réponses avec des politiques publiques courageuses pour les jeunes notamment, ceux des quartiers populaires, renforcer la présence humaine, l'accompagnement, donner des moyens aux missions locales, à l'éducation, à la culture. En supprimant les trois éducateurs de rues qui travaillaient sur Boucau, notamment à Huréous et au Vigo et parallèlement armer la Police Municipale, sont des décisions exactement contraires à ce qu'il faut faire.

Pour ce qui est du dispositif de vigilance citoyenne, ce n'est pas non plus une bonne solution pour faire face aux incivilités ou aux cambriolages.

Jamais le citoyen lambda ne saura se substituer aux forces de l'ordre formées, il se peut par ailleurs que la Ville soit confrontée à diverses dérives avec le risque de créer un climat délétère, de suspicion, de surveillance malsaine, entraînant des erreurs ou conséquences judiciaires parfois très graves.

En prenant de telles décisions, il reproche à la majorité de surfer sur les positions sécuritaires et le populisme des parties d'extrême droite comme le front national.

Il ne suivra pas cette voie et au nom du groupe Communistes et Républicains, il demande à Monsieur le Maire de reconsidérer sa position, ou tout au moins d'en faire un vrai débat avec la population, suivi d'un vote au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire réplique qu'il n'a jamais été question de créer un dispositif de vigilance citoyenne. Il n'a fait que relater l'entretien qu'il a eu avec la Directrice de la Sécurité Publique.

Il dit qu'il ne fera pas de réunion publique sur le sujet. Madame ALLIOT-MARIE a fermé la Gendarmerie et les différents gouvernements, qu'ils soient de droite ou de gauche, n'ont jamais reconsidéré son ouverture. Il regrette que le PS et le PC ne soient pas d'accord avec les mesures prises pour la sécurité des administrés.

Madame Francine DUPLASSO dit que lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2015, en questions diverses, elle avait évoqué les conditions de travail de la Police Municipale : le cagibi, la voiture de fonction, l'armement. Elle se réjouit d'avoir eu des réponses très explicites sur le sujet.

Depuis, elle est heureuse de constater que les conditions de travail seront améliorées puisque des locaux, dignes de ce nom, seront dévolus à ce service.

Elle pensait que la convention financière avec l'ACBA aurait permis l'acquisition du véhicule. Mais elle espère que ce n'est que partie remise.

Par contre, elle avait évoqué la possibilité d'armer la Police Municipale, sujet particulièrement difficile et elle comprend le questionnement de chacun des élus tout comme celui de Monsieur Le Maire, qui est le seul habilité à prendre cette décision.

Elle tenait à le remercier d'avoir évoqué ce sujet lors des deux réunions de travail avec tous les élus, le 15 et 26 septembre 2016 où il a explicité son choix.

La Société change et a évolué. Il est vrai que d'armer la Police ne va pas changer foncièrement la Commune mais une chose est sûre, les agents se sentiront moins « vulnérables ». Il faut protéger ces agents en uniforme et leur donner les moyens d'assurer la sécurité.

Ils auront une formation adéquate et connaissant le sens de leurs responsabilités, elle est convaincue qu'ils resteront professionnels.

Monsieur le Maire indique que suite à une convocation du Préfet concernant la sécurité du site de Piquessary, il s'est rendu sur les lieux le 28 septembre dernier en présence de Messieurs ERRECA, MOCHO, ACEDO et FONCILLAS. Le complexe entier de Piquessary a été contrôlé. Il est en attente de la réponse mais il semblerait qu'un avis favorable soit donné.

Monsieur le Maire poursuit en précisant que le samedi 19 novembre se tiendra l'accueil des nouveaux boucalais. Les modalités seront données ultérieurement.

Monsieur le Maire fait part des nouveaux agents recrutés par la Commune :

- . Corinne REFALO en remplacement de Laurent GARCIA (service urbanisme)
- . Eric LORMAND en remplacement de José DAMESTOY (service technique)
- . Fabienne ESPINE en remplacement de Stéphane DAUDIGNON (service culture)
- . Virginie DUMORA vient en renfort d'un mi-temps thérapeutique (accueil)
- . Sébastien JUAN vient en renfort d'un arrêt de travail (service voirie)

INFORMATIONS DES ADJOINTS

Madame Marie Ange THEBAUD informe l'assemblée qu'une bagarre très grave s'est déroulée la semaine dernière à Huréous. Une personne est dans un état critique. Elle fait part du total soutien de la Municipalité à la famille de la victime.

Des réunions ont eu lieu avec la Police Nationale, la Police Municipale, Madame EVENE, Monsieur DARRIBEROUGE et elle-même sur ce problème de violence.

Monsieur Gilles LASSABE précise que la Police est intervenue et qu'il n'y a eu aucune garde à vue. La population se sent vulnérable. Il y a eu tentative de meurtre, il faut savoir interpeller. Il apporte également le soutien de la Municipalité à la famille face à ce qu'il considère comme un manquement.

Monsieur le Maire dit que le Procureur a été informé ainsi que le bailleur social.

Madame Marie José ROQUES fait un retour sur les événements culturels avec deux nouveautés :

- . le spectacle de jazz tout d'abord qui a rencontré un franc succès avec plus de 240 entrées,
- . en cette période de rentrée littéraire, un premier évènement a été organisé avec les "Petits Plaisirs littéraires Boucalais », cela a été l'occasion de partir à la rencontre d'un éditeur, Benoit Vinot. Il y aura une suite avec les lecteurs, des auteurs et l'éditeur dans le cadre d'un atelier de manuscrits.

Madame Marie José ROQUES précise que les œuvres de Evelyne Illan sont exposées à la mairie jusqu'au 31 octobre.

L'ORDRE DU JOUR EST ABORDE

-1-

DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE TARNOS A L'ACBA

Monsieur le Maire indique que par une délibération du 22 juin 2016, le Conseil Municipal de la Commune de Tarnos a exprimé sa volonté que Tarnos puisse appartenir à une intercommunalité correspondant davantage aux attentes des Tarnosiens.

Le Conseil Municipal de Tarnos a sollicité :

- . le Conseil d'Agglomération Côte Basque Adour pour une demande d'adhésion de la Ville de Tarnos à l'ACBA,
- . l'avis des Conseils Communautaires des Communautés de Communes Marenne Adour-Côte-Sud (MACS) et du Seignanx sur l'intérêt que pourrait représenter une fusion entre elles.

Lors de sa séance du 20 juillet 2016, le Conseil de l'Agglomération Côte Basque Adour a émis un avis favorable au processus d'adhésion de la Commune de Tarnos à l'ACBA.

Conformément aux dispositions de l'article L.5214.26 du CGCT, il appartient aux Communes membres de l'ACBA de se prononcer sur cette demande d'adhésion sous un délai de trois mois. A défaut, l'avis de la Commune sera réputé favorable.

Monsieur le Maire rappelle les liens historiques, culturels et économiques très forts entre les Villes de Boucau et de Tarnos. Ces liens se sont traduits également par de la coopération intercommunale (SIAEP, Sivu de l'Aygas, Syndicat du Parc des Sports...).

Cette coopération s'est également développée dans le domaine des transports urbains avec l'adhésion de Tarnos au Syndicat des Transports de l'ACBA qui a permis la constitution d'un réseau maillé efficace, permettant de transporter au quotidien, habitants, travailleurs et scolaires.

Le tram-bus, à travers la ligne Tarnos Bayonne, renforcera la liaison de Tarnos avec le cœur de l'Agglomération.

La Ville de Tarnos est également adhérente au Syndicat du SCOT de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes.

Monsieur le Maire souligne que l'appartenance de Tarnos au Bassin de vie et l'aire urbaine de Bayonne n'est plus à démontrer.

Sur le plan économique, les bords à quai de Tarnos représentent une part non négligeable de l'activité du port de Bayonne, ce qui conforte l'appartenance au même bassin d'emploi.

En outre, dans son dernier rapport, la Chambre Régionale des Comptes a souligné que *« la Ville de Tarnos appartient à la Communauté de Communes du Seignanx alors que à l'instar d'autres Communes contiguës, elle appartient à l'unité urbaine de Bayonne. Tarnos fait également partie du même bassin de vie que les Communes de la Communauté d'Agglomération Côte Basque Adour. La Commune de Tarnos fait également partie intégrante de la zone d'emploi de Bayonne. En conséquence la CRC estime qu'il appartient aux élus et aux différents acteurs locaux de prendre en compte ces éléments dans leurs réflexions sur l'avenir de l'intercommunalité ».*

Dès lors, au vue de l'ensemble des éléments à caractère économique, institutionnel ou de réalité urbaine, Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à la demande d'adhésion de Tarnos à l'ACBA.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **décide** de donner un avis favorable à la demande d'adhésion de Tarnos à l'ACBA.

Discussion :

Monsieur Christophe MARTIN dit qu'il ne souhaite pas contester cette décision. Cependant, il a l'impression que le débat se rejoue contre l'EPCI Unique Pays Basque. Il annonce d'ailleurs que le Tribunal Administratif a rejeté aujourd'hui le recours effectué contre l'arrêté de création de l'EPCI Unique. Les travaux avancent. Il se dit dérangé car Monsieur le Maire s'est engagé sur un recours hiérarchique et a été reçu au Ministère de l'Intérieur mais il ne l'a pas annoncé au Conseil Municipal. Il s'agit d'un grain de

sable dans les rouages de l'EPCI et le Préfet a déclaré que cette décision était irrecevable. Concernant la Ville de Tarnos, il regrette qu'elle n'ait pas effectué un amendement. Les demandes de dérogation existent. Au 1^{er} janvier 2017, le périmètre sera redéfini. Il rappelle que la Commune de Tarnos, lors d'un referendum local, a enregistré un vote négatif de sa population pour intégrer l'ACBA. Il reconnaît néanmoins qu'il y a une logique de bassin de vie.

Monsieur le Maire répond qu'il a reçu une sollicitation de Tarnos, de même que l'Agglomération qui, de son côté, a déjà procédé au vote et a obtenu un avis favorable avec un positionnement positif des 4 Maires. On sait que la Ville de Tarnos entretient des relations difficiles avec les autres Villes socialistes. Monsieur le Maire dit qu'il essaie de faire partager son souhait de voir Tarnos intégrer l'ACBA par la plus grande majorité.

Concernant le recours hiérarchique, Monsieur le Maire rétorque à Monsieur Christophe MARTIN que ce qu'il prétend est faux. Il explique que le recours hiérarchique n'obligeait pas le Gouvernement à répondre. Une simple lettre reprenant les arguments a été faite et il a effectivement été reçu avec plusieurs personnes dont les Maires de Biarritz et de Bidart, au Ministère de l'Intérieur, pour évoquer le sujet.

Monsieur Jean Pierre CRESPO dit que Tarnos fait partie du bassin de vie et fonctionnera avec l'EPCI, personne ne le contestera. Des problèmes juridiques se font jour. Son groupe est d'accord avec cette demande sachant que les conditions juridiques ne le permettent pas actuellement. Tout cela doit se construire dans l'avenir. Il est important d'apporter une réponse, qui sera favorable pour son équipe.

Madame Francine DUPLASSO rappelle que lors des diverses discussions sur l'EPCI Pays Basque au sein de cette instance, elle avait soulevé entre autre, le problème des transports pour les Tarnosiens. Sans parler du SCOT.

Mais comme elle est toujours prudente, si cette adhésion devenait réalisable, elle est un peu dubitative sur les aides et subventions du Département landais. Qu'advierait-il de cette « anomalie », l'ACBA actuelle dépendant du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques et Tarnos du Conseil Départemental des Landes ? Heureusement il y a la Nouvelle-Aquitaine.

Mais aujourd'hui, il faut se prononcer sur la demande d'adhésion de la Commune de Tarnos à l'ACBA et elle votera pour, étant favorable à cette demande.

Madame Marie Ange THEBAUD explique qu'elle fait partie des personnes qui se sont abstenues à l'ACBA. Elle estime que même s'il y a une logique de bassin de vie, la demande est prématurée.

VOTE :

Pour : 24

Abstentions : 3 (MAT, IOP, ND)

Ne prennent pas part au vote : 2 (CM, PF)

-2-

ACBA – FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES MEMBRES AU TITRE DES INVESTISSEMENTS 2016 – ACCEPTATION DU FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Au-delà de l'accord concordant, le versement de fonds de concours est autorisé sous deux conditions :

1. le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

La notion d'équipement renvoie à la notion comptable d'immobilisation corporelle désignant à la fois les équipements de superstructure (bâtiments municipaux, etc), les équipements d'infrastructures (voirie, espaces publics, réseaux divers, etc) et les matériels divers ;

2. le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Etant précisé que, lorsque l'Etat subventionne également l'opération, le montant total des aides publiques ne doit pas excéder 80 % du montant total du financement.

Dans le cadre de la politique d'investissement menée par chacune des Communes membres de la Communauté d'Agglomération au titre de l'exercice 2016, et dans le respect des conditions susvisées, le conseil communautaire a décidé d'attribuer à chaque Commune un fonds de concours, dont l'enveloppe globale s'élève à 6 050 000 € et répartie comme suit :

- . Anglet : 1 600 000 €
- . Bayonne : 1 800 000 €
- . Biarritz : 1 450 000 €
- . Bidart : 600 000 €
- . Boucau : 600 000 €

Pour Boucau, la répartition des opérations subventionnables se décline comme suit :

Opérations	Assiette subventionnable	Autres subventions perçues	Fonds de concours Agglo	Reste à charge de la commune
Voirie - Espaces publics (travaux de voirie dont rue de Matignon, aménagement espaces publics, extension cimetière)	682 114	-	341 057	341 057
Réhabilitation des bâtiments communaux (divers bâtiments communaux, écoles dont Jean Abbadie et JB Lanusse, assainissement autonome Centre d'animation de la Cale, tribunes stade Piquessary)	361 704	-	180 852	180 852

Opérations	Assiette subventionnable	Autres subventions perçues	Fonds de concours Agglo	Reste à charge de la commune
Acquisition Véhicules & Matériels (outils pour système d'informatino, véhicules et équipmts techniques, matériel écoles et autres bâtiments)	156 182	-	78 091	78 091
TOTAL	1 200 000	-	600 000	600 000

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le fonds de concours de 600 000 € versé par l'Agglomération au titre des opérations décrites ci-dessus,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- . **accepte** le fonds de concours de 600 000 € au titre des dépenses d'investissement 2016 précitées,
- . **approuve** les termes de la convention financière correspondante et **autorise** Monsieur le Maire à la signer avec le Président de l'ACBA.

Discussion :

Monsieur Jean DUBOURDIEU souhaite connaître la provenance de ce fonds de concours.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) due par l'Etat depuis plusieurs années. En raison de règles de prudence, elle n'était pas provisionnée. Il indique aux élus que Boucau devait bénéficier au départ de 350 000 € au regard des critères de population mais il a négocié ce montant et la Commune touchera 10 % de la somme globale.

Monsieur Jean DUBOURDIEU, étant absent lors de la dernière commission des finances et n'ayant pas encore reçu le compte rendu, demande si ces 600 000 € sont budgétisés.

Monsieur le Maire répond que le compte-rendu est en cours d'envoi et précise que les 900 000 € d'emprunt qui avaient été budgétisés seront diminués à hauteur de 300 000 € et peut être moins.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-3-

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire rappelle le vote du budget primitif lors de la séance du 29 mars 2016. Suite à la prise en compte de besoins nouveaux en matériel (renouvellement d'équipements fêtes et cérémonie), il y a lieu d'abonder l'opération 91 de 29 700 €. Il en est de même pour l'opération 36 correspondant à un solde de mobilier urbain à payer (300 €).

Ces dépenses nouvelles sont compensées par une diminution de crédits sur l'opération 113, bâtiments communaux, (- 30 000 €) en raison d'une réalité de travaux en matière d'accessibilité (ADAP) inférieure à l'estimation du bureau d'études.

Il convient de procéder à des ajustements budgétaires dans les conditions suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (chap) - fonction - opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (chap) - fonction - opération</i>	<i>Montant</i>
2158 (21) - 810 - 91 : Autres installations, matériel	29 700,00		
2313 (23) - 810 - 113 : Constructions	-30 000,00		
2188 (21) - 820 - 36 : Autres immobilisations corporelles	300,00		
Total Fonctionnement	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. **décide** de modifier les crédits ouverts au budget 2016 comme indiqué ci-dessus.

Discussion :

Monsieur Jean DUBOURDIEU dit que les économies faites en matière d'accessibilité n'ont pas été évoquées à la commission travaux. Ne pas être au courant le dérange.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-4-

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la promotion interne, réservée aux fonctionnaires ayant une certaine ancienneté, constitue un mode dérogatoire d'accès à un cadre d'emplois supérieur.

Les CAP de catégorie C et B se sont réunies respectivement les 17 et 24 juin 2016 pour procéder à l'examen des dossiers proposés au titre de la promotion interne par les collectivités affiliées au centre de gestion pour l'accès aux grades de :

- Agent de maîtrise territorial (catégorie C)
- Technicien territorial principal de 2^{ème} classe territorial après examen professionnel (catégorie B)

Le dossier proposé d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe a reçu un avis favorable pour être inscrit sur la liste d'aptitude des agents de maîtrise territoriaux.

Le dossier proposé d'un agent de maîtrise principal a reçu un avis favorable pour être inscrit sur la liste d'aptitude des techniciens territoriaux principaux de 2^{ème} classe.

Pour tenir compte de l'évolution des postes, des besoins de service et des missions assurées et afin de pouvoir nommer ces agents (responsable adjoint du service voirie et responsable du service des bâtiments et fêtes et cérémonies), il est proposé :

- La création d'un emploi d'agent de maîtrise territorial à temps complet à compter du 15 octobre 2016
- La création d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe territorial à temps complet à compter du 15 octobre 2016

Il est précisé que les anciens emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et d'agent de maîtrise principal doivent être conservés pendant la période de détachement pour stage des agents dans leur nouveau grade. Ils pourront être supprimés dès la titularisation dans leur nouveau grade et après avis du Comité Technique.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- la création à compter du 15 octobre 2016 d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise territorial.
- la création à compter du 15 octobre 2016 d'un emploi permanent à temps complet de technicien territorial principal de 2^{ème} classe.
- de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe.

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget.

Discussion :

Monsieur le Maire précise que ces deux promotions concernent Arnaud SCHOLTES et Serge MOCHO, deux agents méritants qui ont réussi des examens professionnels.

Il rappelle également que les promotions internes dépendent du Centre de Gestion qui émet un avis sur les dossiers proposés.

Le vote de ce soir consiste à créer les postes. Les agents seront titularisés au bout d'une année et les anciens postes seront alors supprimés. C'est pourquoi, le tableau des emplois joint en annexe n'est pas réaliste.

Monsieur Jean DUBOURDIEU félicite les agents pour cette promotion.

Madame Francine DUPLASSO dit qu'il serait peut être intéressant d'obtenir un autre tableau en interne pour identifier les personnes physiquement présentes.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-5-

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BOUCAU ET LE CENTRE DE GESTION PRECISANT LE CHAMP ET LES MODALITES D'INTERVENTION RESPECTIFS SUR L'ENSEMBLE DES DOSSIERS RATTACHES A LA CNRACL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Centre de Gestion assure depuis 1985 le rôle de correspondant de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locale (CNRACL) auprès des collectivités territoriales qui y sont affiliées.

En application d'une convention conclue pour la période 2015-2017, la CNRACL a confié au Centre de Gestion ce rôle de correspondant afin d'assurer une mission d'information des agents, de formation des collectivités, de suivi et de contrôle des dossiers.

Afin d'établir les domaines d'intervention du Centre de Gestion et les attributions respectives du Centre de Gestion et de la Collectivité, ce dernier a dernièrement fait parvenir un projet de convention (ci-joint en annexe).

Monsieur le Maire précise que cette convention ne modifie pas les modalités actuelles de formation, d'information et de traitement des dossiers des fonctionnaires relevant du régime spécial de la CNRACL et ne prévoit aucune contribution à la charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

- . **Décide** de retenir les attributions respectives de la Collectivité et du Centre de Gestion proposées dans le projet de convention ci-joint,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir à cette fin.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-6-

SCENE NATIONALE – CONCLUSION D’UN AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SCENE NATIONALE – APPROBATION ET AUTORISATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LA SIGNER

Madame Marie José ROQUES, Adjointe rappelle la convention conclue en 2007 entre la Ville et la Scène Nationale en vue de définir les conditions d'occupation de la salle de spectacle Apollo par la Scène Nationale dans le cadre de la mise en œuvre de son projet culturel.

En contrepartie de la mise à disposition des locaux par la Ville, l'article 3.3 de la convention prévoit que la Commune pourra faire à la Scène Nationale des propositions d'utilisation pour ses propres besoins.

Dans ce cadre, la Scène Nationale agira pour le compte de la Ville et mettra à disposition l'Apollo en ordre de marche ainsi que son équipe professionnelle selon les besoins nécessités par la manifestation. Cette mise à disposition de moyen humain représente un volume de 950 heures par saison. Or, afin d'avoir une meilleure lisibilité et d'assurer un meilleur suivi sur les heures consommées, il est proposé de transformer les 950 heures en équivalent journées, ce qui représente 16 jours d'utilisation.

Pour ce faire, il est proposé d'approuver un avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- . **approuve** l'avenant n° 1 portant sur une modification de l'article 3 (conditions d'occupation de la salle de spectacle Apollo) de la convention conclue avec la Scène Nationale,
- . **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant avec la Présidente et le Directeur de la Scène Nationale.

Discussion :

Monsieur le Maire rappelle que ce processus a débuté pour l'année 2016/2017. Dans l'optique du développement de cette salle, il est préférable d'avoir du personnel mis à disposition. Les associations ont été informées de ce changement et le message semble avoir été entendu.

Monsieur Jean DUBOURDIEU souligne que 950 heures correspondent à 40 jours et non 16.

Monsieur le Maire répond que les agents qui interviennent ne sont pas seuls. Il y a des préparatifs avant et après les spectacles. Tout est comptabilisé.

Madame Marie José ROQUES indique qu'elle a obtenu le décompte des heures. Il est à noter qu'il y a entre 5 et 7 heures à chaque service. Pour exemple, à chaque fois qu'une école organise son spectacle de fin d'année il y a deux répétitions en moyenne.

Monsieur Jean DUBOURDIEU dit que ces 16 jours semblent restrictifs, la Commune sera perdante.

Madame Marie José ROQUES répond qu'il est important qu'il y ait une prise de conscience au niveau des associations.

Monsieur Jean DUBOURDIEU pense que des heures supplémentaires pourraient être facturées à la Commune en cas de dépassement de ces jours.

Monsieur le Maire considère qu'avec 16 jours de vacation et un fonctionnement qui peut être réalisé en ½ journée, la Ville n'est pas perdante.

Monsieur Christophe MARTIN partage l'inquiétude de Monsieur Jean DUBOURDIEU. En effet, il pense que la Commune n'avait pas intérêt à passer en jours car le précédent fonctionnement permettait de répondre à bon nombre de sollicitations. Or, si on enlève les fêtes des écoles et les spectacles de fin d'année des associations, les 16 jours annuels ne seront pas suffisants. Cela obligera la Ville à payer des heures supplémentaires. Il serait opportun de pouvoir bénéficier d'un peu plus de souplesse. Il rappelle d'autre part que la Scène Nationale avait proposé de former des agents municipaux il y a quelques années. Il serait peut être intéressant de relancer l'idée.

Monsieur le Maire pense que cette salle est optimisée au maximum à l'heure actuelle.

VOTE :

Pour : 23

Abstentions : 6 (Opposition PS + PC)

-7-

SCENE NATIONALE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE 900 € AU TITRE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ASSISTANCE A MAITRICE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION D'UNE CHARTE DE COOPERATION CULTURELLE DANS LE CADRE D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC)

Dans un environnement territorial en mutation de par le contexte réglementaire (Loi NOTRe, Loi Création et Patrimoine portant notamment sur les établissements labellisés du Ministère de la Culture et de la Communication...), Madame Marie José ROQUES fait état de réflexions en cours pour la transformation de la Scène Nationale, association, en Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC).

L'objectif est que le nouvel établissement, reposant sur une coopération réaffirmée des collectivités publiques, permette de consolider et de développer les projets menés depuis de nombreuses années par la Scène Nationale.

Afin de poursuivre cette démarche, le Conseil d'Administration de la Scène Nationale, lors de sa dernière réunion en date du 6 juillet, a décidé de solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une charte de coopération culturelle, outil de préfiguration du futur Etablissement Public de Coopération Culturelle.

A ce titre, la Scène Nationale sollicite une participation financière complémentaire auprès de ses collectivités partenaires au titre de cette étude confiée au Cabinet Didier Salzgeber dont le coût est estimé à 16 238 € TTC.

La clé de répartition est fonction du niveau de subventions versées annuellement par chaque collectivité ;

Elle s'établit comme suit :

. Ministère de la Culture et de la Communication :	4 000 €
. Ville de Bayonne :	4 000 €
. Ville d'Anglet :	4 000 €
. Région Nouvelle Aquitaine :	1 500 €
. Département des Pyrénées Atlantiques :	900 €
. Ville de Boucau :	900 €
. Ville de Saint Jean de Luz :	900 €
Total :	16 200 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention complémentaire de 900 € au profit de la Scène Nationale au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la charte de coopération culturelle.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. **Décide** du versement d'une subvention complémentaire de 900 € au profit de la Scène Nationale au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la charte de coopération culturelle.

Discussion :

Monsieur Jean DUBOURDIEU dit que cette transformation suscite des questionnements et souhaite savoir quelles seront les modalités d'adhésion financière à cet EPCC.

Monsieur le Maire rappelle que c'est la Loi qui impose ce changement et les collectivités sont tenues de s'y conformer. A ce jour, il n'a pas de réponse concernant les modalités d'adhésion.

Madame Marie José ROQUES indique qu'un calendrier de réunion de travail a été élaboré pour les mois à venir. La réflexion a été initiée il y a plus d'un an.

Monsieur le Maire dresse la comparaison par rapport au futur EPCI Unique. Une étude de préfiguration de 418 000 € est en cours pour savoir comment cela fonctionnera.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-8-

TRAVAUX VELODYSSÉE SUR UNE PORTION DE LA RUE BRAMARIE **APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Madame Marie Ange THEBAUD, Adjointe, rappelle la volonté de la Commune et du Département des Pyrénées Atlantiques de réaliser les travaux de la Vélodyssée sur une portion de la rue Raoul Bramarie (RD 308) de près d'1 km pour faire la jonction avec la rue Camille Delville à Bayonne.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 477 000 € HT. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Département.

Le plan de financement est le suivant :

FEDER : 35 %	166 950 €
Région Nouvelle Aquitaine : 25 %	119 250 €
Département des Pyrénées Atlantiques : 25 %	119 250 €
Commune de Boucau : 15 %	71 550 €
TOTAL : 100 %	477 000 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la réalisation des travaux de la Vélodyssée sur une portion de la rue Raoul Bramarie et d'approuver le plan de financement ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- . **décide** de participer financièrement à la réalisation des travaux de la Vélodyssée sur une portion de la rue Raoul Bramarie,
- . **approuve** les travaux dont le coût est estimé à 477 000 € HT,
- . **approuve** le plan de financement exposé ci-dessus avec notamment une participation communale de 15 %,
- . **dit** que les crédits correspondants seront inscrits à compter du budget primitif 2017.

Discussion :

Monsieur Jean DUBOURDIEU regrette de ne pas avoir vu le projet dont le coût s'élève à 477 000 €.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un projet mené par le Conseil Départemental. Sur Boucau, ce n'est que la suite pour faire la jonction avec la rue Camille Delville.

Monsieur Jean DUBOURDIEU pense qu'il aurait été intéressant de le présenter ce soir sur vidéo projecteur.

Madame Francine DUPLASSO dit qu'effectivement, ce n'est pas très agréable de ne pas avoir vu le projet. De plus, elle regrette l'arrachage de nombreux arbres.

Madame Marie Ange THEBAUD dit qu'il faut avancer. Elle précise à Madame Francine DUPLASSO que les arbres en question sont malades. De plus, elle indique que des négociations ont eu lieu avec la SNCF. Il a fallu 2 ans ½ pour arriver à faire 1 km.

Monsieur le Maire indique aux élus que si le vote ne se fait pas ce soir, le projet risque de ne pas voir le jour.

Madame Marie Ange THEBAUD rajoute que le vote de ce soir est l'approbation du plan de financement. Elle précise que des discussions se font actuellement avec l'ACBA et elle ne désespère pas d'obtenir des financements supplémentaires.

Monsieur Christophe MARTIN pense qu'il s'agit d'un projet important. Si la demande n'est pas faite auprès du FEDER, la Commune perdra tous les financements. Boucau est le chaînon manquant. Il est important malgré tout de faire une présentation globale de ce projet.

VOTE :

Pour : 26

Abstentions : 3 (MJE, JPC, JD)

**DEVELOPPEMENT DURABLE – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE LANCEMENT D'UNE
DEMARCHE EXPERIMENTALE DE DEPLOIEMENT DE VELOS A HYDROGENE**

Madame Marie Ange THEBAUD, Adjointe, fait part de la sollicitation de l'ACBA auprès de ses communes membres de s'inscrire dans une démarche expérimentale par l'acquisition de vélos à hydrogène à destination de tous leurs agents.

D'un temps de charge inférieur à 5 minutes, ces vélos sont moins contraignants que les vélos à assistance électrique classiques. Ils sont également d'une autonomie bien supérieure (100 km contre 50 pour un vélo électrique).

L'expérimentation proposée s'inscrit dans le droit fil des objectifs du Plan Climat Energie Territorial, dans une logique de réduction des polluants atmosphériques, des émissions de gaz à effet de serre et des consommations en ressources fossiles.

Il est précisé que ce groupement de commande va porter sur l'acquisition d'au moins de douze vélos pour les services de l'ACBA et les Villes d'Anglet, Bayonne, Biarritz et Boucau.

Pour Boucau un besoin de trois vélos a été identifié au sein des services :

- . un dédié pour le service des sports
- . un pour les divers déplacements des agents de la mairie
- . un pour le CCAS

Ce projet est éligible à des financements de la Nouvelle Région Aquitaine et de l'Etat au titre de l'appel à projet « Ville respirable en 5 ans » dont l'ACBA a été lauréate. Le taux de subvention s'élève à 80 % tant pour l'acquisition que pour l'exploitation (maintenance...) des vélos.

Il est précisé que la durée du groupement de commande en vue de l'acquisition et de l'exploitation des vélos à hydrogène est fixée à 4 ans. L'ACBA sera désignée coordonnateur du groupement de commande.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de groupement de commande en vue de l'acquisition de trois vélos à hydrogène et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **approuve** les termes de la convention de groupement de commande en vue de l'acquisition de trois vélos à hydrogène pour la Ville de Boucau,
- . **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Président de l'ACBA et les représentants des Villes adhérentes au groupement de commande.

Discussion :

Monsieur Christophe MARTIN pense qu'il est toujours bien d'être en avance sur son temps mais les € sont rares. 7 500 € HT le vélo, 1 500 € à charge pour la Commune, 5 400 € au final c'est cher. Il rappelle que c'est le citoyen qui paie. Il ne s'agit pas de développement durable mais d'un projet expérimental dans le

but d'obtenir un retour d'expérience pour cette nouvelle technologie. Il ajoute que les vélos doivent être rechargés au sein des services de l'ACBA, sur une station de charge qui doit être achetée. De plus, ces vélos vont nécessiter un entretien spécifique. Tout cela n'est pas simple d'utilisation. En outre, l'hydrogène est un produit dangereux et il faudra le stocker.

Il pense que ce n'est peut-être pas la vocation de la Ville de Boucau que de faire partie de ce dispositif. Il se dit être plus favorable à l'achat de vélos électriques.

Il remarque que Bidart n'est pas dans cette démarche.

Madame Marie Ange THEBAUD indique que les services ont été concertés et que l'achat de trois vélos a été retenu pour le service des sports, le CCAS et la mairie. Certains agents se déplacent avec leur voiture personnelle durant leur temps de travail. Elle indique à Monsieur Christophe MARTIN que l'hydrogène est composé à 50 % d'eau et à 50 % de carbone. Il s'agit d'une fourniture fossile tandis que l'électricité est nucléaire. Elle ajoute que les batteries de vélos électriques sont faites avec du lithium. Un tel projet viserait par ailleurs à promouvoir l'innovation technologique en accompagnant au développement de nouvelles offres en mobilités durables.

Elle convient que c'est cher mais il s'agit d'une technologie qui sera développée dans le futur.

Monsieur le Maire dit qu'il peut être reproché à la Ville d'être innovante mais il pense que c'est important de participer à des expériences. Il indique à Monsieur Christophe MARTIN que le coût global s'élève à 4 500 € et non 5 400 € comme il l'a indiqué. De plus, il s'agit d'un investissement qui va s'amortir.

Il souligne qu'avant de prendre cette décision les agents ont été consultés et ne prendront plus leur véhicule personnel.

Monsieur Jean DUBOURDIEU est d'accord avec ce que vient de dire Monsieur Christophe MARTIN.

Madame Francine DUPLASSO informe l'assemblée d'un article sur le journal Sud-Ouest du lundi 26 septembre 2016, intitulé « le vélo électrique à louer, c'est maintenant » : entreprise ou administration 3 mois uniquement : 150 €.

Si elle fait la comparaison avec le vélo à hydrogène : achat 1 500 € soit une location de 30 mois soit 2 ans et demi. L'autonomie de la batterie est de 70 km. (Au lieu de 100).

La batterie se charge à une prise électrique normale. Si le vélo a une défaillance mécanique, c'est le loueur qui se charge de la réparation et/ou de son remplacement.

De plus, il n'y a pas besoin d'une station « spéciale » pour recharger la batterie à hydrogène au prix avoisinant 75 000 € et penser à prendre la batterie pour l'amener à l'ACBA, lors d'une réunion pour la recharger.

Elle n'est absolument pas favorable à cette acquisition. Par contre et étant convaincue de la réduction des polluants atmosphériques, des émissions de gaz à effet de serre et des consommations en réserves fossiles comme stipulé dans la délibération elle est pour la location proposée par l'ACBA.

Elle votera contre l'adhésion à la convention de groupement de commandes en vue de l'acquisition de trois vélos à hydrogène, sachant qu'elle se dit très pessimiste sur le devenir de cette « révolution ». Elle ne voudrait pas que la Commune et l'ACBA se retrouvent dans le même cas d'espèce que la région Charentes-Poitou avec ses voitures électriques.

VOTE :

Pour : 21

Abstention : 1 (ND)

Contre : 7 (3 oppositions)

-10-

**CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT D'ENERGIE DES PYRENEES
ATLANTIQUES**

Madame Marie Ange THEBAUD, Adjointe, indique que dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SDEPA propose aux collectivités de bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en feront la demande auront à leur disposition un « conseiller énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « Maitrise de la Demande d'Energie » du SDEPA, la Commune de Boucau souhaite confier au Syndicat la mise en place du CEP. Madame Marie Ange THEBAUD propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Conformément à la délibération du bureau syndical n°2015-028 du 8 décembre 2015, le coût de cette adhésion est de 0,50 € par habitant et par an, le recensement de la population totale étant fixé au 1^{er} janvier de l'année en cours et la collectivité s'engage pour 3 années dans la démarche.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après avoir délibéré,

décide :

- . de demander au SDEPA la mise en place du Conseil en Energie Partagé au bénéfice de la Commune, pour une durée de 3 ans.
- . d'autoriser le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

Discussion :

Monsieur Jean DUBOURDIEU souligne que sur trois ans, le montant global de ce dispositif s'élèvera à 12 000 €. Si les économies sont réelles, ce dispositif est intéressant. Il souhaiterait néanmoins qu'un point soit réalisé au bout d'un an pour vérifier s'il y a réellement un intérêt dans la mise en place de ce processus.

Monsieur le Maire répond que la convention court sur 3 ans et considère que la Commune doit s'engager. Madame Marie Ange THEBAUD indique qu'un bilan sera fait sur tous les bâtiments communaux. Il s'agit d'une démarche éco responsable dans le cadre du bilan énergétique mais la condition est de s'engager sur 3 ans.

Monsieur Jean DUBOURDIEU pense qu'une analyse est nécessaire mais s'engager sur 3 ans lui paraît trop long. Il faut, en effet, être certain que des économies soient réalisées. Faire une convention sur une année permettrait d'avoir un premier bilan et de voir où la Commune va.

Madame Marie Ange THEBAUD précise que c'est la partie diagnostic qui va être réalisée sur 3 ans.

Monsieur le Maire comprend parfaitement ce que dit Monsieur Jean DUBOURDIEU mais la convention proposée court sur 3 ans. Il ne peut pas aller contre ce qui est proposé. Il précise néanmoins qu'un bilan sera demandé puisque une rencontre est programmée annuellement.

Monsieur Christophe MARTIN est sceptique quant au diagnostic programmé sur 3 ans. Boucau n'a pas énormément de bâtiments communaux. Il pense qu'un an sera suffisant pour effectuer ce diagnostic et que sur les 2 autres années, rien ne se passera.

Monsieur le Maire pense que la Commune a raison de s'engager sur cette voie surtout si ça débouche sur des économies.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-11-

CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF CONTROLE DECENCE
AUTORISATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LA SIGNER AVEC LA DIRECTRICE DE LA CAF ET LE
PRESIDENT DE L'ACBA

Madame Marie-Ange THEBAUD, Adjointe, rappelle que dans le cadre du Protocole de Lutte contre l'Habitat Indigne 2012-2015, le Conseil de l'Agglomération Côte Basque-Adour a engagé, entre 2013 et 2015, une expérimentation portant sur le contrôle décence de logements sur les Communes d'Anglet, Bayonne, Biarritz et Boucau.

L'objectif de cette action était d'agir sur le marché locatif privé en contrôlant dans des secteurs préalablement définis par la Commune la qualité des logements mis en location pour lesquels étaient sollicitées des aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

En effet, depuis la loi SRU, le versement de l'allocation logement est conditionné au respect des critères de décences définis par le décret du 30 janvier 2002. A ce titre, la CAF est habilitée à s'assurer de la décence des logements pour lesquels elle verse une aide au logement.

Ce dispositif s'est inscrit dans une démarche préventive en amont des procédures coercitives mobilisant les pouvoirs de police du Maire et du Préfet et visait à :

- . qualifier la situation des logements et repérer ainsi ceux en infraction aux normes sanitaires sans qu'il y ait nécessairement une plainte des occupants,
- . sensibiliser les propriétaires à leurs obligations en termes de qualité, de confort et d'entretien du logement,
- . initier, si besoins, une médiation auprès du propriétaire afin qu'il réalise les travaux nécessaires, tout en veillant à ce que l'occupant ne soit pas pénalisé,
- . informer le locataire de ses droits et mettre en place les mesures d'accompagnement nécessaires.

Compte tenu de l'intérêt de ce dispositif et au vu des résultats obtenus dans le cadre de cette expérimentation, le Conseil Communautaire a par délibération en date du 20 juillet 2016 reconduit cette action qui est par ailleurs inscrite dans le Programme Local de l'Habitat 2016-2021, lequel réaffirme l'enjeu d'une intervention dans le parc existant afin de maintenir un parc résidentiel de qualité et décent.

De plus, le Contrat de Ville 2015-2020 a identifié des quartiers en veille portant sur un habitat ancien où le droit commun doit permettre de renforcer l'intervention publique afin de sortir à terme ces quartiers de la Politique de la Ville. Le Bas-Boucau est concerné par ce dispositif.

Ce contrôle décence permettra à la CAF de juger de la décence ou non du logement et de prendre des décisions relevant de sa responsabilité. Il est rappelé que la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) a introduit le principe d'une conservation par les organismes payeurs, des allocations de logement familiales (ALF) et des allocations de logement sociales (ALS) afin d'inciter les bailleurs de logements indécents à effectuer les travaux nécessaires à leur mise en conformité. Les allocations ne sont pas versées tant que les travaux ne sont pas réalisés. Durant cette période, le locataire n'est redevable que de la part de loyer résiduelle, c'est-à-dire celle non couverte par l'allocation. La conservation de l'allocation ne peut excéder une durée de 18 mois. Des actions incitatives (octroi de subventions dans le cadre de dispositifs opérationnels) ou coercitives (engagement de procédures à l'encontre des propriétaires) pourront être par ailleurs mises en œuvre.

Il est par conséquent proposé de reconduire cette action sur une durée d'un an, renouvelable une fois pour la même durée afin de mesurer les capacités de chaque partenaire à en assurer sa pérennité.

Une convention tripartite organise le partenariat entre la CAF du Pays Basque et du Seignanx, l'Agglomération Côte Basque-Adour et la Commune. Elle inclut dans ses annexes une Charte de Laïcité que la CAF intègre depuis 2015 dans toutes les conventions signées avec ses partenaires.

La Ville s'engage sur les points suivants :

- . organiser avec les locataires la visite du logement dans les deux mois suivant la requête établie par la CAF,
- . effectuer la visite technique des logements pour le compte de la CAF et établir un compte rendu de visite dont une copie sera transmise à la CAF,
- . suivre l'évolution de la situation en partenariat avec la CAF et le cas échéant contrôler la réalisation des travaux nécessaires à la résorption des infractions,
- . informer la CAF des suites données relatives aux éventuelles procédures engagées.

Les objectifs ont été ajustés aux capacités d'intervention des Communes. Pour Boucau, il est prévu 25 contrôles sur deux ans sur un total de 155 projetés sur les 4 Communes participant au dispositif (Anglet, Bayonne, Biarritz et Boucau).

Ce contrôle décence s'exercera dans des secteurs à enjeux en termes de traitement de l'habitat indigne et dégradé. Les périmètres d'intervention délimités par la Commune ont été étendus par rapport au précédent dispositif. La liste des rues concernées, toutes situées dans le Bas-Boucau, quartier en veille de la Politique de la Ville, ainsi que les plans correspondants sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- **approuve** la reconduction du dispositif contrôle décence ainsi que les termes de la convention ci-annexée,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Directrice de la CAF et le Président de l'ACBA.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-12-

**CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PORTAGE FINANCIER AVEC L'EPFL SECTEUR SEMARD SUR LES
PARCELLES AO 285 ET 1/6^{ème} DE 234 ET 283 (CONSORTS LARTIGUE)
AUTORISATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION**

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle que la Commune a sollicité l'EPFL Pays Basque en vue de l'acquisition d'un ensemble immobilier cadastré AO n° 285 et 1/6^{ème} de 234 et 283 (Consorts Lartigue) sis au 14 et 16 Impasse de la Fabrique situé sur le secteur de l'îlot Sémard.

L'acquisition étant faite par l'EPFL Pays Basque le 30 mai 2016, il appartient au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de portage financier et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec le représentant de l'EPFL Pays Basque.

Il est proposé d'approuver le coût du portage financier à 86 889,86 € TTC et de fixer sa durée à 8 ans.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gilles LASSABE,
Après en avoir délibéré,

- . **approuve** les termes de la convention de portage financier à conclure avec l'EPFL Pays Basque pour l'ensemble immobilier cadastré AO n° 285 et 1/6^{ème} de 234 et 283 (Consorts Lartigue) sis au 14 et 16 Impasse de la Fabrique,
- . **approuve** le montant à rembourser de 86 889,86 €,
- . **fixe** à 8 ans la durée de portage,
- . **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le représentant de l'EPFL Pays Basque.

Discussion :

Monsieur Jean DUBOURDIEU indique que son groupe votera cette délibération qui s'inscrit dans le droit fil du programme de rénovation urbaine engagé par l'ancienne mandature.

Il précise avoir demandé qu'on lui fasse passer un état sur les différentes conventions de portage, il regrette de ne l'avoir pas reçu.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-13-

**DISPENSE DE PURGE DES HYPOTHEQUES
PARCELLE BB 85, 18 RUE ETIENNE LANDABOURE**

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle que par délibération du 13 octobre 2003, le Conseil Municipal a décidé de l'incorporation et le classement des voies de desserte du lotissement « Etienne Landaboure » dans la voirie communale. Il précise que divers actes en la forme sont en cours de rédaction. Il ressort que la parcelle BB 85 qui doit être transférée dans cette voirie pour une contenance 127 m² est grevée d'une hypothèque.

Monsieur Gilles LASSABE précise que le Conseil Municipal peut dispenser Monsieur le Maire de remplir les

formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits pour les acquisitions amiables dont le montant n'excède pas 7 700 €, suivant les règles du droit civil (Article R2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Considérant que l'emprise du terrain et le fait que l'acquisition soit à titre gracieux rendent superflu l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- . **Décide** qu'il y a lieu, par application de l'article R 2241-7 précité, de dispenser Monsieur le Maire de procéder à l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à prendre tous les actes afférents à ces acquisitions.
- . **Dit** que Madame Marie Ange THEBAUD sera chargée pour le compte de la Commune de signer les actes en la forme administrative en vue de l'incorporation et le classement des voies de desserte du lotissement « Etienne Landaboure » dans la voirie communale.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-14-

CONVENTION AVEC LA SOCIETE FREE POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES SUR UN TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE CADASTRE AN N°25

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, rappelle que la Société Free déploie et exploite des réseaux de télécommunications sur le territoire français conformément à l'autorisation qui lui a été accordée en vertu des articles L33-1 et L34-1 du Code des postes et télécommunications.

Pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux actuels et futurs, la Société Free prévoit d'installer une nouvelle armoire technique à côté de son armoire déjà existante sur un terrain appartenant à la Commune cadastré AN n° 25 d'une contenance d'environ 2 m², rue Joseph Saint André.

Pour ce faire, la Commune de Boucau doit donner en location à la Société Free cette parcelle destinée à accueillir des installations de télécommunications en contrepartie d'une indemnité d'occupation d'un montant de 100 € HT par an.

Monsieur Patrick ACEDO précise que la Société Free devra entretenir son installation technique, à ses frais et sous sa seule responsabilité, de manière à ce qu'aucun trouble de jouissance ne soit apporté à la Commune de Boucau, propriétaire de la parcelle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention en annexe pour l'installation d'équipements techniques sur un terrain communal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **Autorise** la Société Free à réaliser les travaux tels qu'indiqués ci-dessus,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'installation d'équipements techniques sur un terrain communal.

Discussion :

Monsieur Jean DUBOURDIEU indique qu'il est passé à cet endroit dans l'après-midi et qu'il a constaté que l'armoire était déjà posée. Il souligne que le rebouchage des tranchées n'est pas du meilleur goût.

Monsieur Patrick ACEDO répond qu'il ira vérifier.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-15-

ENFOUISSEMENT RESEAU ELECTRIQUE AERIEN RUE JOSEPH SAINT ANDRE
SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR RESEAU DE DISTRIBUTION ET/OU BRANCHEMENTS INDIVIDUELS SUR
MURS OU FACADES AVEC LA PRESIDENTE DU SDEPA

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe l'assemblée que dans le cadre de son programme de travaux visant à améliorer la performance du réseau de distribution électrique, le Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées Atlantiques souhaite enfouir la ligne électrique aérienne basse tension située sur la rue Joseph Saint André.

Pour ce faire, le SDEPA doit encastrier un câble de branchement sous goulotte plastique jusqu'au coffret existant dans le mur comme indiqué sur les extraits de plan ci-joint et ce dans le but de reprendre l'alimentation du branchement existant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention pour réseau de distribution et/ou branchements individuels sur murs ou façades.

Il rappelle que ces travaux sont entièrement réalisés à la charge du Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées Atlantiques.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **Autorise** le SDEPA à réaliser les travaux tels qu'indiqués ci-dessus,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention pour réseau de distribution et/ou branchements individuels sur murs ou façades avec la Présidente du SDEPA.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

. Séance du 5 juillet 2016 : approuvée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame Monia EVENE annonce qu'un tournoi de belote dans le cadre de la « Semaine bleue » s'est déroulé au Foyer logement « A Noste le Gargale ». L'équipe vainqueur est celle d'Anglet. L'an prochain, il aura lieu sur Biarritz.

Madame Francine DUPLASSO rappelle que la Poste de Boucau est actuellement un service public.

Elle l'espère pour longtemps mais il est à remarquer que parfois des tournées dans certains quartiers se font tous les deux jours, raison invoquée : manque de personnel, de remplaçants.

Par contre, le samedi matin, jour de marché, il est à noter qu'une seule personne est au guichet, quand il y a quelques mois ils étaient deux.

Il serait souhaitable, que le premier magistrat de la Commune s'émeuve de telles situations pour que la Commune soit correctement desservie et que les habitants boucalais gardent un bon service public.

En corollaire, elle demande où en est la rénovation des appartements au-dessus de la Poste. Cette demeure et ses alentours commencent à se défraîchir.

Monsieur le Maire répond qu'il peut être force de proposition mais qu'il n'a pas de pouvoirs en la matière. Il propose de faire un courrier pour sensibiliser.

Monsieur Gilles LASSABE apporte une réponse concernant les logements. L'EPFL et le PACT doivent signer mais la Commune n'a pas la main dessus. Il reconnaît que les choses tardent mais c'est en cours.

Madame Francine DUPLASSO dit que des commissions se réunissent, du moins elle l'espère, mais les comptes rendus se font rares, ainsi les élus ont peu ou pas d'informations. Elle parle des élus de l'opposition car elle pense que le groupe de la majorité se retrouve régulièrement pour suivre l'actualité et l'évolution de la Commune.

Exemples :

Commission des finances CR du 7/09/16 : rien

Commission des travaux : CR du 31/08/16 : rien

Commission Urbanisme : CR du 25/08/16 : rien mais avec un bémol car lors de cette réunion, remise sur table d'un document servant de fil conducteur, par contre pour les autres élus absents ou ne participant pas à cette commission : rien

Commission environnement, affaires scolaires et périscolaires, sports et vie associative : 1 commission depuis le début de l'année.

Le CCAS : une omerta car si les élus ne sont pas membres de celui-ci : aucune information. Elle ira de son propre chef prendre contact avec la Directrice.

Madame Claire ORDONNES indique que la commission de la cantine et que la commission TAP se réunissent régulièrement mais n'intéressent pas grand monde.

Monsieur le Maire en prend note et dit que les comptes rendus sont en cours.

Madame Francine DUPLASSO pense que tous les trimestres elle va reparler du cimetière, du monument aux morts, des travaux inachevés :

- Cimetière : soit elle se prononce avec ferveur pour le zéro-phyto soit elle achète binettes, râteaux.....mais elle refuse de voir le spectacle qui est donné.

- Pour le monument aux morts, la Commune a de la chance que tous les trimestres, il y ait une commémoration donc il faut que ce dernier soit propre, au moins pendant 15 jours par trimestre.
- Les ronds-points de circulation : Quel est leur nombre à Boucau ? Pourquoi sont-ils laissés en jachère ? Que font les services techniques ?
- Le jardin de jeux devant la mairie : faut-il attendre une poubelle pleine de débris en pâture pour faire le nettoyage. Ne pourrait-il pas y avoir dès le lundi matin à 8 h 30 ou 9 h (temps de transport depuis les services techniques) une tournée pour enlever les débris et refaire le tour une ou deux fois par semaine : des enfants, des parents, des jeunes viennent. Ne pourrait-on pas faire de l'éducation civique avec la Police municipale ? Revoir l'emplacement des poubelles ?
- Travaux inachevés : combien de semaines encore le panneau sens interdit qui tient avec un sac de sable sur la chaussée au chemin Montestruc sera-t-il en place ? A quand le nettoyage du talus de ce chemin, l'enlèvement des morceaux de béton, des débris qui le jonchent ? Peut-être qu'une pluie diluvienne viendra le nettoyer. Quand ce chantier sera-t-il fini ?
- Rue Louis Aragon – Rue Jean Moulin : un piquet vert à 2 mètres de la clôture est érigé en plein milieu des routes. Pourquoi ? Manque-t-il une pancarte ? De la peinture au sol pour zébrer le périmètre ? La seule décoration un ruban bicolore qui vole au vent. Pourquoi les travaux ne sont pas finis ?
- Elle ne parle pas des peintures effacées sur les routes, les peintures aux stops qui ont existées...et elle peut continuer la liste, la litanie.

Elle se rend dans des villages landais régulièrement et elle est toujours « émerveillée » de voir la qualité, la propreté, l'embellissement du cœur de Ville. A Boucau, la place est toujours en finition. Quand elle voit le parking du samedi, avec deux affichettes qui volent au vent, scotchées sur deux piquets, elle est désolée. Les services n'ont pas trouvé, depuis trois mois, autre chose ? Alors, elle craint le pire quand l'ilot Biremont n°1 sera en travaux. Peut-être que le gravier devant le « château » servira de parking pour les engins de la future construction.

- Elle ne parle pas de l'Apollo, et de ses murs latéraux. Bien que la façade ait été repeinte, le mur qui donne sur le square a besoin d'un coup de peinture pour enlever les inscriptions, car la modernisation de cette salle est tombée dans les oubliettes. L'ACBA va disparaître, l'EPCI sera unique mais la salle Apollo est maintenant « oubliée » du futur Président de l'EPCI. Elle demande à Monsieur le Maire de prendre enfin des décisions pour que la Commune s'améliore.

Monsieur le Maire répond que ça ne lui fait pas plaisir d'entendre cela mais qu'il comprend. Des choses sont faites mais il faut faire mieux et plus vite.

Madame Francine DUPLASSO poursuit en rappelant à Monsieur le Maire qu'elle l'avait interpellé, il y a quelques mois sur la mutuelle pour Tous, présente dans diverses Communes (Anglet Bayonne, Bidart...) du Département et du futur EPCI unique. Elle connaît la réticence de Monsieur le Maire sur ce sujet comme d'ailleurs celle de la DGS, mais elle tient à remettre un dossier complet sur ce sujet et elle demande solennellement de le faire figurer à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Elle se tient à sa disposition pour en parler et conseille à tous les élus, qui ont Internet, de taper « Ma Commune Ma Santé ». Ils auront tous les renseignements possibles.

Monsieur le Maire répond que lorsqu'il est arrivé à l'Agglomération, il a posé des questions sur ce sujet mais il n'a obtenu aucune réponse.

Il s'agit d'une responsabilité particulière car ce sont des contrats privés. Une mutuelle est une assurance où chacun s'assure comme il le souhaite. Il existe des mutuelles progressives alors que d'autres sont des mutuelles à caractère social. Rien n'empêche ces organismes de louer des locaux et de faire de la publicité. Il ne souhaite pas cautionner certaines mutuelles plutôt que d'autres. La Commune n'a pas à intervenir dans le privé même s'il s'agit d'un caractère social.

Monsieur Christophe MARTIN sollicite un débat sur le sujet.

Madame Francine DUPLASSO souligne que des Boucalais sont demandeurs.

Monsieur Jean Pierre CRESPO regrette le fait que les commissions municipales ne se réunissent pas assez souvent. Il souhaite savoir où en est l'installation des abribus.

Madame Marie Ange THEBAUD rappelle qu'il s'agit d'une compétence de l'Agglomération. Celle-ci a lancé un appel d'offre et la livraison est prévue au cours du 1^{er} trimestre 2017.

Concernant le cimetière et pour apporter une réponse concrète à Madame Francine DUPLASSO, elle indique que deux réunions de réflexion ont eu lieu sur le zéro phyto et sur l'organisation de l'entretien de ce site. Elle précise que le cimetière est actuellement bien entretenu.

Monsieur le Maire dit que les choses avancent mais pas assez vite. Une restructuration des services techniques est en cours. Le cimetière est un sujet émotionnel très fort. C'est un vrai problème.

Monsieur le Maire donne quelques informations concernant l'EPCI unique :

Un comité de pilotage de 28 personnes a été constitué et est présidé par Monsieur Jean René ETCHEGARAY. 5 Commissions ont été créées :

1. les compétences et la gouvernance,
2. les finances, budget et fiscalité,
3. les ressources humaines,
4. les moyens matériels,
5. les systèmes d'information.

Monsieur le Maire précise que ne peuvent y siéger que des conseillers communautaires. C'est pourquoi, il est membre des deux premières commissions, Madame Marie Ange THEBAUD est présente au niveau des ressources humaines et des moyens matériels, et Madame Marie José ESPIAUBE fait partie de la commission concernant les systèmes d'information.

Chaque commission possède deux élus référents. Monsieur Michel ETCHEBEST et lui-même ont été élus à l'unanimité pour présider la commission finances, budget et fiscalité.

Parmi 4 candidats, le bureau d'études ESPELIA a été retenu pour une somme de 418 000 €. Il faut maintenant travailler sur la fusion et la préfiguration.

A partir du 11 octobre, le comité de pilotage se réunira tous les mardis soir. Il indique que les élus référents ne feront que des propositions.

Il rappelle que les comptes rendus de ces réunions sont adressés à l'ensemble des élus du Conseil Municipal au fur et à mesure.

Il tient à souligner qu'il n'a participé à aucun recours même s'il continue à penser que la fusion de 158 Communes restera compliquée.

Monsieur Jean René ETCHEGARAY a donné communication du jugement de référé qui n'a pas abouti. Les travaux peuvent continuer.

Dans la deuxième quinzaine d'octobre, l'arrêté du Préfet va arriver, il y aura sans doute un autre recours en fonction du contenu.

Au 1^{er} janvier 2017, les 10 EPCI Uniques vont disparaître et toutes les compétences vont remonter à l'Agglomération. Il est prévu la création de pôles territoriaux mais des compétences pourront être données aux Communes avec la création de SIVOM.

Monsieur le Maire termine en disant qu'il est très intéressant intellectuellement de participer à ces travaux et rappelle qu'il n'a jamais participé à un recours.

Monsieur Christophe MARTIN l'interpelle et se dit troublé car un courrier du Ministère de l'Intérieur en date du 13 juin 2016 indique que Monsieur le Maire de Boucau a contesté l'arrêté de création de l'EPCI Unique. Monsieur le Maire répond qu'un recours est cadré par une procédure. Un courrier de contestation n'est pas un recours.

Monsieur Christophe MARTIN insiste et donne lecture du courrier du Ministre.

Monsieur le Maire rétorque à Monsieur Christophe MARTIN de lui citer le mot recours dans le courrier. S'ensuivent de vifs échanges entre Monsieur le Maire et Monsieur Christophe MARTIN.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 20